

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SUPER DECAPANT GELIFIE
1. 1. 1. N°CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisations identifiées pertinentes : Décapant gélifié multi usage petites surfaces
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: FLUIDEMAIL-Empreintes spécialités
ZI des Quatre Vents
F-95650 Boissy
France
Tél: +33 (0)1 34 66 97 25
Télécopie: +33 (0)1 34 66 97 79
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations
* Liqinf12 / SGH02 - H225 *
* Irroc2 / H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 3. Autres dangers:

-

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- 1,3-dioxolane
 - N°Id: 605-017-00-2 - N°CE: 211-463-5 - N°CAS: 646-06-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119565113-46
 - Conc. (% pds) : $50 < C \leq 100$
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- Diméthoxyméthane
 - N°CE: 203-714-2 - N°CAS: 109-87-5
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119664781-31
 - Conc. (% pds) : $10 < C \leq 25$
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - Divers :
 - VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 3110
- acétone; propane-2-one; propanone
 - N°Id: 606-001-00-8 - N°CE: 200-662-2 - N°CAS: 67-64-1
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49-xxxx
 - Conc. (% pds) : $10 < C \leq 25$
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
 - Divers :
 - VME ppm = 300 - VME mg/m³ = 1210
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
 - N°Id: 601-022-00-9 - N°CE: 215-535-7 - N°CAS: 1330-20-7
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-xxxx
 - Conc. (% pds) : $1 < C \leq 2.5$
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
 - (*)
 - Divers :
 - DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 77 mg/m³
 - DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets aigus systémiques = 289 mg/m³
 - DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets locaux aigus et à long terme = 289 mg/m³
 - DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 180 mg/kg
 - PNEC / Eaux douces = 0.327 mg/l
 - PNEC / Eau marine = 0.327 mg/l
 - DL50 / Cutanée / Lapin = 12126 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 3523 mg/kg
 - CL50 / 72h / Algues = 2.2 mg/l
 - CL50 / 96h / Poissons = 2.6 mg/l
 - CL50 / Inhalation (gaz) / Rat = 27124 mg/m³
 - CE50 / 48h / Daphnia magna = 1 mg/l
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
- méthanol
 - N°Id: 603-001-00-X - N°CE: 200-659-6 - N°CAS: 67-56-1
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-xxxx
 - Conc. (% pds) : $1 < C \leq 2.5$
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 2 - H301 - Tox. aiguë 3 - H311 - H331 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT un. 1 - H370

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- ((* - STOT SE 1; H370: C >= 10% - STOT SE 2; H371: 3% <= C < 10%)
- Divers :
VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 262 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m³ = 328

• kérosène (pétrole), hydrodésulfuré; Kérosène - non spécifié
- N°Id: 649-423-00-8 - N°CE: 265-184-9 - N°CAS: 64742-81-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-xxxx
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304

• 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol
- N°CAS: 128-37-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119565113-46
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410
- Divers :
VME mg/m³ = 10

• 1,2,4-triméthylbenzène
- N°Id: 601-043-00-3 - N°CE: 202-436-9 - N°CAS: 95-63-6
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119565113-46
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100

• naphtalène
- N°Id: 601-052-00-2 - N°CE: 202-049-5 - N°CAS: 91-20-3
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119565113-46
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH08 - Danger pour la santé - Canc. 2 - H351
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410
- Divers :
VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 79

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
- N°Id: 601-025-00-5 - N°CE: 203-604-4 - N°CAS: 108-67-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119565113-46
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335
* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411
- (STOT SE 3; H335; C >= 25%)
- Divers :
VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 1. 1. Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 2. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 3. Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 4. Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5. 1. Moyens d'extinction:	dioxyde de carbone (CO2), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	
6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker conformément à Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre...°C et...°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins..
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier inoxydable
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'information disponible au sujet du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Diméthoxyméthane : VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 3110 • acétone; propane-2-one; propanone : VME ppm = 300 - VME mg/m³ = 1210 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442 • méthanol : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 262 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m³ = 328 • 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol : VME mg/m³ = 10 • 1,2,4-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 • naphthalène : VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 79 • mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|--|
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide gélifié |
| 9. 1. 2. Couleur: | rose |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique |
| 9. 1. 4. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | >35°C |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | <23°C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 0.95-0.98 |
| 9. 1. 9. Viscosité: | 4000-8000 cPs |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Le produit est stable lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Éviter la chaleur extrême. Éloigner de toute source d'inflammation. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 2. 4. Ingestion: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Conformément à l'annexe XIII du règlement CE n°1907 /2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH) : le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant et très bioaccumulable). |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1263 |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 3 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Non selon étiquetage 5.2.1.8 ADR/RID et 5.2.1.6.3 IMDG |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT GELIFIE

Version:1

Date de la première édition: 04/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 8. Transport en vrac
conformément à l'annexe II de la
convention Marpol 73/78 et au recueil
IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation
particulières à la substance ou au
mélange en matière de sécurité, de
santé et d'environnement: 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables.

15. 2. Évaluation de la sécurité
chimique: Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée sur les mélanges.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont
le n°figure en rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés,
s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre
voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement
prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données
dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur
l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et
communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires
pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une
description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie
des propriétés de celui-ci.

16. 3. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir
obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 04/11/2016

16. 4. 2. Version: 1

16. 5. Réalisé par: C.LIMANDAS